

PAR COURRIEL

Québec, le 3 décembre 2025

N/Réf. : M609592

La ministre des Affaires municipales approuve le règlement 219-2025 de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, modifié par la résolution 10642-11-2025 du 17 novembre 2025 et par lequel le conseil décrète un emprunt de 21 500 \$.

Représentée par :

Katia Chastenay

Katia Chastenay
Directrice de la normalisation,
de l'information financière et du financement

